

Colloque Mémoires et Violences

Janvier 2003 - 4^e Session : Dialogues : Citoyens et Politique

Thèmes abordés dans les précédentes sessions : *Aspects généraux* (Lier et délier – La violence dans le prisme de la justice), *Voix religieuses* (Education et Mémoire - La violence ? L'Humanité s'interroge – Les religions en danger de violence), *Aspects scientifiques* (L'histoire, produit le plus dangereux de l'intellect humain – Comment transmettre sans trahir ? – Caïn et Abel : mémoire du meurtre et réparation)

Tolérance – Œcuménisme – Respect – Humanité - Education

1. POUVOIR SPIRITUEL ET POUVOIR TEMPOREL

Le modèle occidental repose aujourd'hui, et depuis près d'un siècle en France, sur la séparation des pouvoirs spirituel et temporel. Cette notion même de pouvoir spirituel n'est aujourd'hui plus conforme à la réalité, d'abord en raison de la baisse générale de la pratique religieuse, ensuite parce que des religions comme l'Islam ont bouleversé, en trente ans, le rapport numérique entre les différentes confessions.

Notre histoire a été en grande partie façonnée par les luttes d'influences que les détenteurs des deux autorités spirituelle et temporelle, ont tenté d'exercer les uns sur les autres. L'Eglise, pour ne parler que d'elle, a durant des siècles utilisé les Princes pour étendre son influence. En retour, ceux-ci se servaient de sa caution morale pour donner à leur pouvoir une dimension sacrée les rendant intouchables.

Cette tutelle spirituelle, qui permettait à Bossuet de sermonner librement et publiquement le Roi Louis XIV, deviendra inévitablement pesante pour le pouvoir civil, qui cherchera à s'en émanciper. Le Gallicanisme du XVII^e siècle est une première approche de cette séparation de l'Eglise et de l'Etat. Puisque j'évoquais Bossuet*, dont la personnalité est certes controversée, mais l'influence indéniable, je rappellerai qu'il fut à la fois un des soutiens de Louis XIV dans le conflit qui l'opposait au Pape Innocent XI sur le droit d'ingérence du Saint Siège dans les affaires politiques de la France, et l'un des artisans du rapprochement entre Catholiques et Protestants, sorte de prémices à l'œcuménisme contemporain. Le XVII^e siècle porte ainsi, en germe, les bases de notre état moderne et laïque. Mais le chemin sera encore long, et douloureux, et il l'est toujours.

2. LA MORALE JUDEO CHRETIENNE, SOCLE DE NOTRE MORALE LAIQUE

Avant d'aborder plus longuement la question de la laïcité, il me semble intéressant de nous arrêter un instant sur la question de l'origine de notre morale citoyenne. Ce sera également l'occasion d'adoucir le portrait du pouvoir spirituel un peu négatif que je viens de dresser. Puisque la plupart des intervenants qui nous ont précédé dans ce colloque représentent une des quatre grandes religions monothéistes : Juifs, Catholiques, Musulmans et Protestants, il ne sera pas choquant d'évoquer la profonde influence que les principes moraux issus du Décalogue de la Bible a eu sur notre morale occidentale moderne.

* Prédicateur et écrivain Français né en 1627, Jacques Bénigne Bossuet meurt à Paris en 1704. Il soutient l'action de Vincent de Paul en faveur des pauvres, et se fait connaître comme l'un des plus brillants prédicateurs et orateurs de tous les temps. Ordonné prêtre à 25 ans, il devient évêque en 1669, et est élu à l'Académie Française en 1671. De 1770 à 1781, il est désigné par Louis XIV comme précepteur du Dauphin. Il rédige la déclaration de 1682 sur les libertés de l'Eglise gallicane, et entretient une correspondance nourrie avec le philosophe luthériens Leibniz sur le rapprochement des églises chrétiennes. Dans les dernières années de sa vie, il aura tendance à se radicaliser, notamment dans sa lutte contre le quiétisme, doctrine menée par Fenelon.

Aucun des 6 derniers commandements (*tu honoreras ton père et ta mère, tu ne tueras pas, tu ne commettras pas d'adultère, tu ne voleras pas, tu ne feras pas de faux témoignages, tu ne convoiteras pas le bien d'autrui*), partagés par les grandes religions monothéistes, n'est en contradiction avec les principes du Code Civil, le code de bonne conduite citoyenne qui a défini, une fois pour toute, les règles qui régissent notre société contemporaine. Et pour cause : notre morale civile et publique est nourrie de l'éducation religieuse qui nous a été transmise durant des siècles. Cela est vrai pour la France, mais également pour tout le monde occidental, et le reste du monde.

3. LA LAICITE : LA MATURITE DE LA SOCIETE CIVILE

Si cette éducation à la morale, instruite par l'église en France, ou par d'autres religions dans d'autres pays, a pu paraître utile et nécessaire aux époques où notre société se construisait, le temps de maturité est venu, tout comme elle vient un jour pour chaque Homme. J'évoquais plus haut l'émancipation du pouvoir civil ou politique par rapport au pouvoir religieux. Il s'est concrétisé en 1905 par les Lois de séparation de l'Eglise et de l'Etat, qui est venu donner à la Troisième République, mère de notre République moderne, sa dimension pleine et entière en ajoutant la Laïcité aux trois mots clefs de notre devise : Liberté, Egalité, Fraternité.

Dès lors, était rendu aux institutions religieuses le soin d'accompagner l'Homme qui souhaite vivre et exprimer une Foi en un Dieu, et aux institutions publiques et démocratiques l'éducation et le respect de l'ordre civil.

4. LE POUVOIR POLITIQUE, GARANT DE LA LIBERTE DE CROIRE EN DIEU

En choisissant la laïcité, la République a également choisi d'être le garant :

- de la liberté de croire et de pratiquer selon son choix, sans être inquiété pour ses opinions ainsi que le rappelle notre Constitution,
- de l'égalité de tous devant ce principe élémentaire et devant les moyens mis en œuvres et, si j'osais
- de la fraternité qui doit unir tous les hommes, croyants de toutes les religions et incroyants, dans un respect mutuel et l'adhésion à une loi commune.

La laïcité de notre institution est d'autant plus essentielle aujourd'hui que l'Islam est devenue, notamment pour des raisons démographiques et historiquement culturelles et scientifiques, la deuxième religion en France, et qu'une parfaite équité doit être observé pour chacune des religions représentées sur le sol national.

5. LA NECESSITE D'UNE REPRESENTATION INSTITUTIONNELLE DES CULTES

Cette représentation des religions a fait l'objet d'un débat, en raison de l'établissement d'une autorité représentative de l'Islam, qui sera l'interlocuteur privilégié de l'Etat et pourra parler au nom de tous les Musulmans de France. La Conférence des Evêques de France, le Conseil Représentatif des Institutions Juives de France ou la Fédération Protestante de France effectuent déjà efficacement ce lien depuis de longues années.

On sait que le problème de l'Islam est plus complexe, pour des raisons politiques et culturelles : structure peu hiérarchisée, prières et études en Arabe, liens politiques et financiers avec des pays islamiques qui font de certaines salles de prières un support moral et logistique de la propagande fondamentaliste, etc.

En retour, l'observance rigoureuse des principes de l'Islam peut permettre à certains jeunes de retrouver des repères moraux qui leurs font défaut, notamment en raison de la démission de l'autorité familiale et la rupture avec l'institution civile.

6. LA TRANSPOSITION SUR LE TERRAIN POLITIQUE DES CONFLITS RELIGIEUX

L'agression contre le Rabbin Gabriel Farhi, le vendredi 3 janvier, unanimement condamné par les institutions politiques, religieuses, et sociales de notre pays, vient comme un douloureux écho des actes de violences, de guerre civile pourrait-on dire, qui opposent les deux communautés sœurs d'Israël et de Palestine depuis plusieurs décennies.

Il est essentiel, et vous l'avez probablement rappelé dans les débats qui ont précédé, de distinguer la pratique religieuse individuelle et collective, que garantie notre Constitution, et l'utilisation abusive d'une appartenance à une communauté religieuse pour justifier des revendications politiques ou territoriales et les actes guerriers qui les accompagnent, voire même des dérogations au respect des lois de notre République. L'histoire de France est malheureusement marquée par de tels exemples.

Mais n'est-il pas plus objectif de considérer que les Guerres de Religions, qui ont ensanglanté la France au XVII^e siècle, le conflit Irlandais qui oppose « Catholiques » et « Protestants », ou la guerre israélo-palestinienne, relèvent du phénomène des guerres civiles ? Conflits de culture, de territoire, rancœurs historiques où la religion est elle-même prise en otage par des factions, dont les revendications ne sont pas en concordances avec les enseignements religieux de base ?

Et l'on peut légitimement se demander pourquoi - alors que notre pays est souvent cité en exemple pour l'application d'une laïcité qui garantit une totale indépendance des institutions démocratiques, mais également un parfait respect de la pratique religieuse et un dialogue avec toutes les religions représentées - des conflits, dont les intérêts sont très éloignés de nos préoccupations quotidiennes, et sur lesquels nos concitoyens n'ont aucune prise et qu'ils ne comprennent pas, sont ainsi transposés sur notre sol. L'intégrité du territoire et la sécurité des habitants - de tous les habitants, citoyens de France, de l'Union Européenne ou ressortissants d'autres pays - est menacée de manière intolérable. Le fanatisme de certains groupes extrémistes, qu'ils soient chrétiens en Irlande ou Musulmans ailleurs, semble avoir fait du monde occidental une cible privilégiée. Pourquoi ? Parce que nous avons choisi d'être les gendarmes du monde. Parce que les terroristes savent qu'un attentat aux Etats-Unis, en France ou en Espagne, marquera plus les esprits qu'un millier de morts sous les bombardements. Parce que leur but ultime n'est pas la suprématie d'une religion, mais la victoire du chaos. Parce que la justice à un prix.

Quoiqu'il en soit, l'Etat a là un rôle primordial d'arbitre et de vigilance qui requiert une totale neutralité et une objectivité, d'autant plus difficile à tenir que ceux qui portent atteinte à notre intégrité cherchent à nous impliquer politiquement, et prendre cette neutralité en défaut : la force et la beauté généreuse de notre institution est de ne pas céder à la stratégie du chaos.

7. LES LIMITES DE L'ACTION DU POUVOIR POLITIQUE DANS L'ARBITRAGE DES CONFLITS RELIGIEUX

Partant de ce principe, nous sommes certains que nous n'avons pas à intervenir dans des conflits religieux, mais dans des conflits politiques. Et dans ce domaine, l'ONU a largement prouvé que privilégier la concertation, le dialogue et l'union, porte beaucoup plus de fruits que les interventions armées. Et quand celles-ci se révèlent nécessaires, ce devrait être uniquement pour sauver des vies humaines et non pour préserver des intérêts géo-stratégiques. Je n'ai toutefois pas l'intention d'entrer aujourd'hui dans des considérations diplomatiques, et de me prononcer sur la manière dont la France devrait se comporter face à tel ou tel conflit international. Je fais confiance, pour cela, à l'action du Président de la République, à celle du Gouvernement et du Ministre des Affaires Etrangères.

Mais il en va de même pour les grands conflits comme pour les petits. Et en tant qu'élu local, il m'appartient de fixer les limites du religieux et du politique sur le territoire communal. Garant de la

liberté de chacun de pratiquer le culte de son choix, je le suis aussi du respect de la laïcité, et de la sécurité de mes concitoyens, en partenariat avec les représentants de l'Etat, les autorités religieuses, et les associations culturelles et culturelles. A ce propos, il ne vous a pas échappé que le Centre Culturel Islamique de Courcouronnes a récemment été mis en cause, par les médias, pour les pratiques prosélytes de certains de ses membres dans nos quartiers. Doit-on s'en inquiéter ? :

- non, parce que la confusion entretenue par les médias dans le contexte international actuel déforme la réalité de la pratique de l'Islam en France, et que je reste convaincu que l'immense majorité des fidèles vit un islam de tolérance et d'ouverture, qui respecte pleinement la loi républicaine et laïque. En cela je sais mon ami le recteur Khalil Meroun capable du plus grand discernement, et de la plus grande vigilance ;

-oui, parce que dans un contexte socio-économique tendu et les réelles difficultés des jeunes issus de l'immigration à s'intégrer, la tentation fondamentaliste, que nous rejetons, reste possible et plausible.

Il serait donc injuste et peu objectif de tirer des conclusions *a priori*. Mais notre devoir est de rester vigilant pour prévenir toute dérive. Car c'est ainsi, et sans porter atteinte au respect de la laïcité, que nous parviendrons à rétablir la paix dans nos quartiers.

8. DE LA NECESSITE DU PARDON COMME PREALABLE A LA PAIX

Cette paix locale doit s'établir sur des principes de respect mutuel, de tolérance, et de pardon. Ces principes fondamentaux sont inscrits dans nos constitutions, elles sont enseignées et prêchées dans les temples, synagogues, mosquées et église, pourtant elles semblent avoir du mal à trouver leurs places dans le vécu quotidien, notamment de nos jeunes. Si on peut les analyser en termes sociologiques, il n'y a, toute proportion gardée, pas plus de justification raisonnable à un conflit international au Moyen-Orient qu'à une bagarre entre bandes des Pyramides, des Tarterets et du Canal, dans le Centre Commercial Régional.

On trouvera d'abord des incompréhensions, de vieilles rancœurs souvent héritées des générations précédentes, un manque de dialogue essentiel – entre eux et entre eux et nous - et, pour finir ou pour commencer, un insidieux sentiment de devoir défendre son territoire contre « les autres », contre les intrus : ceux des autres quartiers, mais aussi la Police, les Pompiers, les élus, les conducteurs de bus... Ne doit-on pas alors, et malheureusement, déceler un profond désir d'autodestruction, qui consiste à saborder le navire pour couler avec, et par la même occasion tous ceux que l'on juge responsables, et les signes d'un désespoir catégorique que nous ne présagions pas.

Bien entendu, des raisons sociologiques, des difficultés pour vivre et trouver une place, l'échec scolaire, le sentiment de ne pas avoir accès aux bonnes filières, l'absence d'autorité parentale dans un environnement culturel de tradition plutôt patriarcale, sont autant de bonnes excuses pour justifier l'échec de tous les efforts engagés par les pouvoirs publics. Mais au-delà de ces difficultés réelles, n'est-ce pas la confiance en soi et la paix intérieure qui peut sauver l'homme ? Et la paix ne passe-t-elle pas d'abord par le pardon ? Je le crois.

9. L'INSTRUCTION DES RELIGIONS : MIEUX SE CONNAITRE POUR MIEUX SE RESPECTER

L'instruction des religions est un des moyens de mieux se connaître et par le fait même de mieux se respecter. C'est justement au pouvoir civil et laïque et aux institutions publiques qu'il appartient d'apprendre aux enfants, en toute objectivité, ce qu'est une religion, et ce qui caractérise chacune d'elles. Il ne s'agit pas de faire de l'instruction religieuse ou du catéchisme, qui est un domaine légitimement réservé aux écoles confessionnelles et dont le choix doit appartenir aux parents, en fonction de l'éducation qu'ils souhaitent donner à leurs enfants.

Mais il me semble important de comprendre ce qui peut différencier ou rapprocher un croyant d'un autre croyant, et d'un non-croyant. Ce qui différencie, mais pas ce qui oppose. Et bien plus que l'histoire des religions à travers les siècles, les fondements dogmatiques ou le nombre de morts faits au nom d'un Dieu, le véritable enjeu de l'enseignement des religions se trouve dans les principes moraux qui doivent guider l'Homme responsable, principes que l'on trouve aussi dans la morale laïque et républicaine... ce que j'évoquais tout à l'heure à propos du Décalogue. C'est, je crois, le chemin unique vers la tolérance et l'humanisme.

10. LE DEVOIR DE MEMOIRE

Travailler sur ce qui nous différencie ou nous rapproche aujourd'hui, ce qui nous a déchiré dans le passé, et ainsi préparer ce qui nous unira dans l'avenir, n'est pas réservé aux enfants et aux jeunes. Le devoir de mémoire est un devoir citoyen. Il est d'autant plus facile en France que nous sommes connus, dans les autres pays, pour apprécier les commémorations. Il ne faut toutefois pas limiter le souvenir à un acte nostalgique, un regard jeté parfois avec fierté, parfois avec remord, sur le passé. Il faut savoir transformer le souvenir en vision constructive, positive, pédagogique. Il faut pouvoir dire que notre monde apprend, de ses erreurs comme de ses réussites, et qu'il construit un avenir meilleur.

Il est certes légitime de nous souvenir des actes de courage de nos aïeux, ou de nous recueillir sur leurs souffrances. Mais quelle absurdité si les commémorations des armistices de 1918 et de 1945 donnaient encore lieu à des sentiments de revanches stériles, alors que les peuples ennemis des deux dernières guerres mondiales n'ont jamais été si proches ! Nous avons souffert, nous n'oublions pas, mais nous savons pardonner. Ne pas oublier pour ne pas recommencer, pour ne pas faire subir aux autres les mêmes souffrances, mais pardonner pour vivre en paix. Je crois que nous ne pouvons pas souhaiter mieux à nos enfants. Dans cette démarche, notre responsabilité est immense.